

## RHÉTORIQUE D'« AUTORITÉ MORALE » EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : DU REBOND DE LA CULTURE POLITIQUE DE SUJÉTION À LA CONJURATION DÉMOCRATIQUE

Par

**Teddy MAMBOLO MAFWA**

*Assistant à la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques de l'Université de  
Kinshasa  
Département des Sciences Politiques et Administratives*

**Guy PONGO MVEMBA**

*Assistant à la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques de l'Université de  
Kinshasa  
Département des Sciences Politiques et Administratives*

**Albert BAKINDO**

*Assistant à Université de la Tshuapa*

### RÉSUMÉ

*Malgré l'organisation régulière des élections, le continent africain souffre encore des tentations despotiques, alors qu'elle est supposée en être guérie depuis la fin de la guerre froide et l'effondrement de l'empire soviétique. Des formes de dictatures déguisées ou des régimes illibéraux restreignent les libertés individuelles et attaquent l'Etat de droit. Les dérives autocrates émergent sous diverses formes qui symbolisent un retour à l'autoritarisme. Parmi ces dérives, en République Démocratique du Congo, il s'est développé une rhétorique dite « autorité morale » dans presque toutes les formations politiques, que cette étude essaie de rendre compte. Elle semble significativement dégradante pour la démocratie et est censée faire rebondir la culture politique de sujétion, laquelle fait présenter une pâle figure du modèle démocratique.*

**Mots-clés :** *Autorités morales, démocratie, autoritarisme, culture politique de sujétion, État de droit.*

### ABSTRACT

*Despite the regular organization of elections, the African continent still suffers from despotic temptations, even though it is supposed to have been cured of them since the end of the cold war and the collapse of the Soviet empire. Disguised forms of dictatorship or illiberal regimes restrict individual freedoms and attack the rule of law. Autocratic excesses are emerging in various forms that symbolize a return to authoritarianism. In the Democratic Republic of Congo, a rhetoric of "moral authority" has developed in almost all political formations, which this study attempts to capture. It seems to be significantly degrading for democracy and is supposed to rebound the political culture of subjection, which makes the democratic model look pale.*

**Keywords:** *Moral authorities, democracy, authoritarianism, political culture of subjection, rule of law.*

## INTRODUCTION

En Afrique, quel que soit le régime politique instauré, l'autoritarisme avec la culture politique de sujétion qui lui est corolaire restent une tâche difficile à effacer dans l'âme de l'Africain. Les régimes postcoloniaux africains n'ont, en réalité, pas été démocratiques, exception faite du cas botswanais qui n'a jamais connu des régimes autoritaires et a bien articulé les questions du développement aux réalités sociales, au point de lui mettre en une longueur d'avance que beaucoup d'Etats africains ne pourront facilement rattraper. Dans leur lutte pour l'émancipation politique, la préoccupation majeure des élites africaines se résumait en un triptyque magique : réaliser le développement, construire la nation au sens occidental et au regard de l'assemblage des entités africaines autonomes qui est l'œuvre de la colonisation et consolider et affirmer les jeunes Etats<sup>1</sup>. On constate donc que la question démocratique était laissée en marge de la boîte à outils offerte à ces premières élites dirigeantes. Ainsi, comme le note Bourmaud dans l'article précité, « la décolonisation est ainsi pensée d'abord comme un acte d'émancipation »<sup>2</sup>. L'absence des revendications démocratiques et la non prise en compte par les élites du régime politique compatible à la gouvernance de jeunes Etats avaient permis aux visées autoritaristes enchâssées dans bon nombre de ces élites, à la culturelle politique de sujétion et à la paroissialité du champ politique de gagner du terrain au point de s'installer durablement et de se généraliser quelques années seulement après les indépendances.

En RDC, aussi bien dans les conflits institutionnels de la première république qu'après le multipartisme induit par le printemps démocratique des années 1990 précédé par les trois décennies du parti unique, les conceptions qui prévalent au sein de l'élite dirigeante et les représentations que se font les politiques ont toujours été de nature à vider la question démocratique de sa substance au profit des régimes autoritaires, faisant la promotion de la culture politique de sujétion ou paroissiale.

Pour preuve, le conflit institutionnel de 1960-1961 entre le Président et le Premier Ministre résultait d'une attitude autoritaire adoptée par chacun. Les élites dirigeantes ont adopté chacune, une attitude d'autoritarisme institutionnel dans laquelle ils ont dissimulé leurs propres ambitions idéologiques hégémoniques. L'accalmie à ce conflit était conditionnée par l'élimination de l'un par l'autre. Cela donnera de la métaphore politique à Joseph Désiré Mobutu pour opérer son coup de force et installer un autoritarisme qui a duré un peu plus de trois décennies.

---

<sup>1</sup> D. Bourmaud, « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 13, 2006, pp.625-641.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p.627.

Par ailleurs, à la suite des facteurs exogènes notamment la fin de la guerre froide et les rivalités entre superpuissances qui étaient des soutiens de nombreux régimes autocratiques africains, la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne ont réalisé une percée démocratique sensible au début des années 90. « Entre 1991 et 1994, le nombre d'États dont le régime de parti unique était inscrit dans la loi est passé, en Afrique, de trente-huit à zéro »<sup>3</sup>. Cette effervescence politique a fait accroître le nombre de régimes démocratiques. Le Zaïre a été l'un de ces États. Cette vague démocratique a impulsé, pendant les deux dernières décennies, le multipartisme, le développement de médias indépendants, l'épanouissement de la société civile, la baisse du nombre de gouvernements militaires, la tenue d'élections de plus en plus régulières, l'expulsion de dictateurs de longue date et l'apparition de l'alternance du pouvoir parmi d'autres caractéristiques de la démocratie. En RDC, si ces progrès considérables ont été atteints au cours des vingt dernières années, la santé de la démocratie, quant à elle, demeure préoccupante et les résultats attendus de ce processus sont restés mitigés. Des obstacles significatifs à la poursuite du progrès démocratique persistent. Comme à l'époque du régime autoritaire mobutiste, on constate qu'aujourd'hui, la trajectoire ou la dynamique démocratique engagée présente un contraste dans la mesure où elle se fait concurrencer par une tendance à l'autocratie et au culte du chef toujours présents dans les schémas des acteurs ou des élites politiques africaines. Cela se manifeste et se déguise dans les titres aussi évocateurs de l'autoritarisme que l'on colle aux dirigeants. *Père fondateur, Le roi du Zaïre, Le Maréchal, M'zée, Raïs, Fatshi béton, ...* Symbole du retour de formes d'autoritarisme sur le continent, ces appellations, du reste flatteuses dans un environnement caractérisé par ce que Bayart a qualifié de *Politique du ventre*<sup>4</sup>, n'ont pour objectif que de faire la gloire du Chef même si sa gouvernance ne conduit pas à requalifier positivement les conditions de vie des populations et s'apparentent purement et simplement à un régime autoritariste. Dans cet ordre d'idées, depuis les événements politiques qui ont marqué et accompagné l'organisation des dernières élections présidentielles et législatives de 2018, il s'est développé une rhétorique dans le champ politique congolais qui ne laisse aucune formation politique indifférente, mais paradoxalement, offusquant pour toute démocratie. Il s'agit du vocabulaire "*Autorité morale*". La généralisation sur l'arène politique congolaise de cette expression antidémocratique fait qu'on compte aujourd'hui autant d'autorités morales proportionnellement à la prolifération des partis politiques, cela au mépris des organes statutaires et réglementaires de ces structures partisans. Autorité morale de telle ou telle autre famille politique, de tel ou tel autre parti politique ou regroupement

---

<sup>3</sup> M. Bratton & N. Van de Walle, *Democratic Experiments in Africa: Regime Transitions in a Comparative Perspective*. Cambridge: Cambridge University Press, 1997.

<sup>4</sup> J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

politique, entend-t-on jours et nuits. Dans un Etat où l'enracinement de la démocratisation balbutie encore, ces évocations glorieuses et élogieuses à l'égard d'un individu, le chef soit-il, expriment les tendances à l'autocratie et exprime une culture politique de sujétion qui s'apparente et accompagne tout régime monolithique-autoritariste. Ces attitudes ne sont ni moins, ni plus que des graves entraves à la poursuite du progrès démocratique et constituent ainsi, d'importants risques de rechute démocratique.

Fort de ce constat, cette étude cherche à rendre compte, mieux à faire le point sur la signification de la rhétorique *autorité morale* dans le régime démocratique que se réclame la RDC, de déterminer dans quelle mesure cette expression pourrait représenter une entrave ou un obstacle significatif à la poursuite du progrès démocratique, du reste, fragile et sans enracinement solide en RDC tout en constituant un appel à une culture politique de sujétion qui est incompatible à un régime démocratique. En d'autres termes, l'étude se concentre sur les stratégies de personnification, d'autocratie mobilisées par les acteurs politiques qui confisquent la démocratisation et procèdent au renouvellement de l'autoritarisme non pas seulement par la manipulation du jeu électoral mais surtout à travers des représentations et des systèmes de valeurs hégémoniques.

Ainsi, cette étude sur les représentations et les stratégies autoritaristes en RDC cherche à répondre aux questions suivantes : quelle signification peut comporter la rhétorique *autorité morale* dans une démocratie ? Comment se décrivent les rapports sociaux hégémoniques entre acteurs dans le champ politique congolais ? Comment les autorités morales constituent-elles le rebond de la culture politique de sujétion qui est l'apanage des régimes autoritaires ?

Nous posons les hypothèses suivantes à la suite de ce questionnement : 1) la rhétorique autorité morale comporte une tendance et une représentation autoritaires incompatibles à toute démocratie ; 2) les rapports sociaux hégémoniques dans le champ politique congolais se structurent autour des rhétoriques évocatrices faisant la gloire d'un individu, marquant la personnification des institutions jusqu'à éroder la chasse-gardée des structures ; 3) l'autorité morale représente la suprématie d'un individu dont l'hégémonie constitue l'émasculatation structurelle et institutionnelle

La validation de ce point de vue s'est faite sur la base du postulat structuraliste constructiviste de Bourdieu qui opère une dialectique permanente entre la logique des acteurs et la contrainte des structures sociales<sup>5</sup>. Cette recherche se voulant qualitative à travers la nature des données qu'elle exploite, nous avons mis à profit sept entretiens semi-directifs menés à

---

<sup>5</sup> L. Tsambu, "La scène musicale populaire kinoise à l'épreuve du genre et de l'androcentrisme", in *Afrique et développement*, Volume XLV, No. 4, 2020, pp. 107-131 (112).

Kinshasa au cours de la période de janvier à mai 2022 au sein de quelques partis politiques et auprès des observateurs indépendants, en premier lieu. Ce travail a été élaboré sur la base de matériaux d'observation directe et documentaires, en second lieu.

Circonscrite par une introduction et une conclusion, cette réflexion se structure autour de cinq points. Le premier fouine et compare les séquelles de l'autoritarisme africain dans la société traditionnelle et dans l'Afrique coloniale. Le deuxième retrace la conceptualisation et théorisation de l'« autorité morale » dans l'Afrique contemporaine. Le troisième démontre l'émasculatation des structures étatiques et partisans au profit de l'autoritarisme des autorités morales. Le quatrième s'appesantit sur la rhétorique d'autorité morale comme un renouvellement d'autoritarisme masqué dans une démocratie déclarative et formelle. Le cinquième tente une explication d'une rhétorique évocatrice d'une culture politique de sujétion et paroissiale en RDC en proposant quelques pistes en vue d'enraciner et de consolider de manière efficace les vertus et les valeurs cardinales démocratiques qui sont susceptibles d'entraîner l'amélioration de la gouvernance.

## I. AUX RACINES DE L'AUTORITARISME AFRICAIN : ENTRE SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE PRÉCOLONIALE ET SOCIÉTÉ COLONIALE

Pour certains chercheurs, c'est dans les variables économiques, sociales et culturelles propres aux sociétés africaines qu'il faudrait trouver des facteurs explicateurs des schèmes autoritaires des élites dirigeantes africaines<sup>6</sup>.

Jean-François Médard<sup>7</sup>, outre les déterminismes enchâssés dans les configurations économiques, dans les éléments constitutifs de la stratification sociale et dans les tensions liées aux conflits de valeurs, reconnaît quelques autres éléments quasiment négligés dans les analyses. Il s'agit de la variable idéologique, de l'élément psychologique et des institutions.

Au-delà de ces éléments légendaires mis en exergue dans plusieurs études sur le politique en Afrique, Daniel Bourmaud<sup>8</sup> tourne le regard vers d'autres horizons pour proposer une explication des phénomènes liés à la formation des autoritarismes africains, notamment les idéologies des élites dirigeantes qui, selon cet auteur, n'ont jamais pensé à la question démocratique. Bourmaud voit la cause dans les représentations et la personnalité des chefs d'Etat qui sont susceptibles de forger un certain degré de coercition des autoritarismes

---

<sup>6</sup> Lire : J.-F. Médard, « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *Politique Africaine*, 1991, 43, p. 92-104 ; J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, *op. cit.*

<sup>7</sup> J.-F. Médard, cité par Bourmaud, *art. cit.*, p.626.

<sup>8</sup> Daniel Bourmaud, *idem.*

offusquant ainsi dans la trajectoire politique africaine, le processus de démocratisation.

C'est dans cette dernière perspective que nous situons le phénomène sous étude en prenant en considération les stratégies des acteurs aussi bien principaux que secondaires qui prédisposent à l'autoritarisme sur le continent africain.

Il faut noter que, la société africaine contemporaine est la résultante de deux processus sociétaux antérieurs : les sociétés traditionnelles précoloniales et la colonisation occidentale. Il s'agit de déterminer sous ce point lequel de ces deux processus a favorisé l'autoritarisme qui domine la société africaine postcoloniale.

En effet, comme nous le notions à l'introduction, aussitôt après les indépendances, la plupart des États africains instaurent des régimes autoritaires, dirigés par des dictateurs. Parmi les plus connus, il y a Idi Amin Dada, Bokassa, Mengistu et Mobutu. La culture du chef, qui caractérise toute société autoritaire, est alors la règle pour expliquer. Cela durera des décennies et fera tarder la culture démocratique prendre racine. Certains auteurs accusent la société traditionnelle africaine d'être responsable de ces schèmes. Mais, l'histoire africaine ancienne renseigne que, dans les regroupements politiques l'Afrique précoloniaux, contrairement à l'idée reçue, les chefs n'étaient pas tous tout-puissants, car leur pouvoir découlait des populations qui étaient traditionnellement associées à la gestion politique de la cité sans nécessairement recourir à l'élection<sup>9</sup>. A ce sujet, Jean-François Bayart écrit : « La plupart des sociétés africaines étaient effectivement des sociétés de délibération, mais cette délibération s'effectuait de façon exclusive, dans un contexte de forte hiérarchisation des statuts où seules certaines catégories sociales, notamment les hommes les plus âgés, avaient accès à la parole et à la décision »<sup>10</sup>. C'est pendant l'époque coloniale et la période postcoloniale caractéristiques des sociétés anciennes ont surtout été remise en cause, même si l'on peut admettre que ces sociétés n'étaient pas à proprement parler « démocratiques », mais il existait des mécanismes de limitation de facto de l'emprise du pouvoir qui pourraient s'apparenter à une démocratie au sens occidental et pourraient atténuer la capacité de nuisance de l'impérialisme d'un seul individu, comme pour rencontrer la conception du pouvoir selon de Montesquieu qui ne peut s'appliquer avec succès que dans une démocratie : la séparation des pouvoirs.

---

<sup>9</sup> (Chanta, 2020).

<sup>10</sup> J.-F. Bayart, « La problématique de la démocratie en Afrique noire. La Baule, et puis après ? », CNRS-CERI, 1990, p.8.

En effet, même si elles n'étaient pas de démocratie électorale, les sociétés africaines anciennes étaient pluralistes dans la mesure où elles étaient caractérisées par « une pluralité d'instances représentatives et délibératives »<sup>11</sup> et connaissaient une coexistence de deux types de hiérarchie au sein d'une même formation politique (par exemple, maître de la guerre et maître de la pluie, ou seigneurs du ciel et seigneurs de la terre, pouvant notamment correspondre au clivage entre élite allogène conquérante et élite autochtone conquise)<sup>12</sup>. Elles étaient donc pourvues de directions politiques bicéphales.

Dans cette réflexion, la position soutenue est celle que partage Jean-François Bayart qui note : « Les pratiques autoritaires, l'échec de la greffe de la démocratie libérale en Afrique noire ne renvoient pas à la persistance d'une culture traditionnelle dont la définition est au demeurant impossible, mais bel et bien au moment colonial et à la reproduction de son héritage au lendemain de l'indépendance »<sup>13</sup>. Cela sous-entend que les schèmes autoritaristes qui collent l'élite politique africaine est la résultante du fait colonial comme le sont d'autres importations occidentales occasionnées par la colonisation (l'Etat, le pouvoir moderne, l'organisation territoriale, etc.). Le modèle autoritariste africain n'est pas le résultat du social endogène mais de la socialisation coloniale. De la même façon que l'organisation territoriale postcoloniale est une invention du colonisateur et que le modèle de l'Etat prédateur contemporain est conçu comme un outil d'exploitation des ressources plutôt qu'un outil de la réalisation du bien-être collectif, l'autoritarisme et la culture politique de sujétion qui ravagent le champ politique africain sont l'héritage du moment colonial en ce que celle-ci a été conçue comme un processus par lequel l'administration coloniale européenne devrait employer des techniques coercitives telles que le travail obligatoire, la détention arbitraire et les châtiments corporels pratiqués par le colonisateur pour légitimer son action prédatrice au profit de l'architecture européenne<sup>14</sup>. Ces pratiques ont été largement maintenues sous les régimes autoritaires des élites dirigeantes africaines postcoloniales comme mode de légitimation de leur règne. En réalité, l'autoritarisme laisse apparaître au grand jour le phénomène majeur de la vie sociale dans l'Afrique coloniale francophone, anglophone ou lusophone soit-elle, pris en relais par le régime du parti unique qui a ravagé l'Afrique postcoloniale jusqu'aux années 1990.

La société politique africaine coloniale et postcoloniale, à travers ses thuriféraires occidentaux et les héritiers transformés en idéologue des régimes des partis uniques, s'est rangée dans l'adage selon lequel « il ne peut y avoir

---

<sup>11</sup> *Ibidem*, p.9.

<sup>12</sup> *Idem*.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p.6.

<sup>14</sup> *Idem* ; Cheeseman, *Democracy in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

deux crocodiles mâles dans un même marigot », pour inventer une autre logique autoritariste du pouvoir en Afrique.

Pour appuyer cette posture de l'origine de l'autoritarisme africain, Bayart mobilise les éléments explicatifs de la reproduction de l'élite autoritaire coloniale dans la société africaine en ces termes :

« La thématique du chef, qui constitue un dispositif majeur de l'autoritarisme postcolonial, sur le mode présidentieliste, est-elle aussi, pour l'essentiel, d'origine coloniale. Dans de nombreux cas, la chefferie dite "traditionnelle" a été construite de toutes pièces par le colonisateur, notamment dans le contexte des sociétés lignagères acéphales. De plus, sous le régime colonial, la chefferie s'est illustrée par ses abus, soit parce que, de tradition récente, elle ne disposait pas des institutions délibératives qui auraient pu en limiter les excès, soit parce que le soutien de l'administration a permis à ses détenteurs de s'autonomiser par rapport aux conseils de notables qui les assistaient et les contrôlaient. Enfin, la plupart des oripeaux et des symboliques de la chefferie - quelle qu'ait été son ancienneté, réelle - sont des "traditions inventées" lors de la colonisation, par exemple à partir du répertoire monarchique victorien en Afrique anglophone ou de la problématique pastorale du "peuple troupeau", du "peuple enfant" dans les pays de mission catholique »<sup>15</sup>.

## II. CONCEPTUALISATION ET THÉORISATION DE L'« AUTORITÉ MORALE » DANS L'AFRIQUE CONTEMPORAINE FACE AU CONTEXTE DE L'ÉMERGENCE DE LA RHÉTORIQUE EN RD CONGO

Les autorités morales sont (ou doivent être) en principe des personnalités ayant marqué la vie de leurs contemporains, mais aussi des générations futures par leurs pensées, idéologies et visions de ce qu'elles ont voulu être la société. Il s'agit donc des grands esprits ayant marqué l'histoire intellectuelle de l'humanité africaine, dont la vision englobe plusieurs aspects vitaux (aspects économiques, sociaux, moraux, environnementaux, historiques, culturels, politiques). Elles sont des repères et de modèles idéologiques pour tout le peuple africain. On peut citer parmi elles non exhaustivement Patrice E. Lumumba, Thomas Sankara, L.S. Senghor, Houphouët-Boigny, Modibo Keita, Philibert Tsiranana, Léon Mba, Sékou Touré, Ruben Um Nyobé, David Dacko, Hmadou Ahidjo, Julius Nyerere, J. Kasa-vubu, Kwame Nkrumah, Jomo Kenyata, Azikiwe, Nelson Mandela, Simon Kimbangu, Kimpa Mvita, Nasser, Bourguiba, Hamílcar Cabral, Tom Mboya, Desmond Tutu, M. Kadhafi, Augostinho Netto, Marien Ngouabi, Samora Machel, Mangistu El Mariam, Sam Mujoma, , Sylvanus Olympio, etc. Comme on peut le constater, ce sont des

<sup>15</sup> J.-F. Bayart, « La problématique de la démocratie en Afrique noire... », *op. cit.*, pp.7-8.



personnalités aux fonctions sociales diverses (politiques, religieux, militaires, universitaires et intellectuels, etc.) ayant joué un rôle déterminant dans l'émergence, le développement et le succès de l'érection de chaque Etat dans l'Afrique.

Les visions de ces dignes fils d'Afrique proposent un modèle de développement dont les piliers reposent essentiellement sur la promotion des valeurs et ressources endogènes d'une part et la synergie d'actions d'autre part. La plupart de ces « vraies » autorités morales ont voulu non seulement défendre le continent du néocolonialisme, mais aussi rétablir le continent en revalorisant les conditions de vie des populations, à travers un nationalisme de bonne gouvernance.

L'histoire de l'Afrique s'identifie à elles ; elles sont désormais comme le pense Kabuya Lumuna Sando, « les ancêtres d'un Etat appelé à un long et puissant avenir. Certains représentent la continuité et la présence intemporelle de l'Etat qui regroupe et qui organise une nation dynamique et fière de sa solidarité ! Leur histoire se confond désormais avec l'histoire de tout le peuple »<sup>16</sup>.

Le combat des autorités morales africaines a construit une « *conscience collective* » en tant qu'ensemble des croyances et des sentiments communs d'une même société formant un système déterminé qui a sa vie propre, elle ne change pas à chaque génération mais elle relie au contraire les unes aux autres les générations successives.

L'émergence des « autorités morales » en Afrique, a aussi été davantage impulsée suite aux reconfigurations des champs politiques liées aux bouleversements de l'ordre mondial des années 90 pendant lesquelles, de nombreux gouvernements africains ont annoncé leur intention de « libéraliser » leurs espaces politiques, en vue de répondre aux exigences de la « gouvernance » incitée par les bailleurs de fonds. Etant donné que l'ouverture de l'espace politique insufflait une possibilité de contestation du pouvoir due aux aspirations démocratiques comme moyen de relégitimation du pouvoir, mais en balbutiement, cela avait donné lieu à des crises et conflits sociopolitiques dans beaucoup d'Etats africains. C'est alors que les personnalités apolitiques pourvues des ressources et rentes symboliques et matérielles se sont affirmées et ont joué un rôle déterminant dans les dynamiques de prévention et de résolution des conflits en Afrique tant à l'échelle nationale que régionale.

Apolitiques, ces personnalités dont l'influence symbolique était incontestablement établie, devenaient alors des médiateurs sans frontières et

---

<sup>16</sup> C. Kabuya Lumuna Sando, *Histoire du Congo. Les quatre premiers présidents*, Kinshasa, Ed. SECCO&CEDI, 2002, p.11.

des ambassadeurs de la paix sur le continent. Il faut noter que les traditions et trajectoires historiques africaines font état de ce que l'on peut qualifier du processus de « décharge » de l'autorité coloniale dans le contexte d'administration indirecte. L'Afrique recourt toujours à des intermédiaires privés ou para-étatiques en matière de gouvernance ou de régulation sociale<sup>17</sup>. Ces intermédiaires sont omniprésents à chaque étape de la formation et de la constitution de l'Etat colonial et postcolonial en Afrique subsaharienne (Hibou, 1999). Ces « autorités morales » étaient le plus souvent, les représentants des « chefferies traditionnelles » (époque coloniale) et des « autorités ecclésiastiques » (Afrique post guerre froide) dont le rapport au *politique* était bien connu, car elles se définissaient non pas comme des concurrents politiques mais comme les acteurs sociaux dont les engagements s'imbriquent avec une identité des gardiennes à la fois de « néo-traditions » et/ou de « styles éthiques » (Bayart, 2006) qui empruntent à l'imaginaire de la moralité des agents du développement, et en particulier des ONG (Chavagneux, 2002 ; Hall et Biersteker, 2001). Elles se fondent sur les valeurs cardinales de la paix qui sont un prélude au développement intégral de la société et non, comme d'aucuns pourraient le penser, sur le calcul d'une rationalité quelconque.

Aujourd'hui, les « autorités morales » expriment une réalité autre que celle des personnalités religieuses et traditionnelles qui facilitaient le processus de décharge coloniale et produisaient des parcelles de paix dans l'Afrique et des leaders politico-intellectuels dont les combats inspirent les combats contemporains dans le continent africain contre l'impérialisme occidental.

En RDC particulièrement, ce phénomène a connu une mutation depuis 2018, avec principalement la création d'une plateforme politique électorale dénommée *Front Commun pour le Congo*. En effet, la scène politique congolaise a toujours été caractérisée par une instabilité telle que les structures se mettent en place au gré des intérêts en présence. C'est dans cette logique qu'en juin 2018, Une organisation politico-partisane supplémentaire a été portée sur les fonts baptismaux en RDC. Elle a été baptisée *Front Commun pour le Congo* dont l'intérêt immédiat était la perspective électorale qui pointait à l'horizon. Cette méga plate-forme était composée des membres de la Majorité présidentielle de l'époque et les membres de l'opposition et de la société civile qui siégeaient au gouvernement de l'union nationale issu de l'accord du 31 décembre 2016<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> Weber, M., *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Gallimard/NRF, 1991.

<sup>18</sup> Au nombre des signataires de sa Charte constitutive, on cite Aubin Minaku (alors Président de l'Assemblée nationale) pour la composante Majorité présidentielle, Bruno Tshibala (alors Premier ministre) pour le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement, José Makila pour le compte de l'opposition signataire de l'accord de la cité de

L'objectif de cette plateforme est de permettre à ses membres de participer, sur la base d'un programme commun, à la conquête « démocratique » du pouvoir à tous les niveaux aux prochains scrutins pour lesquels les membres de la coalition apporteront leur soutien à une candidature unique à l'élection présidentielle<sup>19</sup>. Cette initiative n'était pas dans sa conception officielle antidémocratique, car dans ses objectifs, la conquête du pouvoir devrait se faire suivant les lettres de noblesse démocratique.

Mais, curieusement et contrairement aux us et coutumes démocratiques, un individu, Joseph Kabila, alors Président de la République est désigné « autorité morale » de cette structure, du fait de son initiative, à en croire Lambert Mende<sup>20</sup>. Dès lors, la rhétorique « autorité morale » prend une tournure politique contrairement à son contenu traditionnel colonial et ecclésiastico-ethique des années 1990. L'autorité morale au sens du Front Commun pour le Congo est une personnalité politique extraordinaire et supérieure à laquelle tous les autres membres du groupe doivent se soumettre. Elle est capable de soumettre les institutions et de mépriser toute forme de contre-pouvoir.

Comme on peut le constater, il s'agit d'un regroupement constitué des partis politiques dirigés par des individus nommés Présidents et gardent leurs identités et leur autonomie. Pour garantir la soumission et la discipline à Joseph Kabila comme dans la Majorité présidentielle, les laboratoires politiques et stratégiques de ce dernier ont imaginé un titre glorieux à cette fin. Le titre d'autorité morale du FCC exprime simplement l'hégémonie d'un individu auquel tous les autres *Présidents* sont subordonnés. En peu de temps et au regard des reconfigurations de l'arène politique à la suite de ces élections, ce vocabulaire politique fut relayé dans quasiment toutes les formations politiques (partis politiques, regroupements politiques imposés par la loi électorale, famille politique, etc.) comme de l'essence aspergé sur un espace, alors qu'aucune disposition réglementaire des partis politiques ne prévoyait cet organe. Aujourd'hui, presque chaque parti politique en RDC compte une autorité morale. Lors de nos enquêtes sur le terrain, nous avons constaté que depuis un temps, le responsable de l'AFDC-A fait accompagner sa signature des titres glorieux et hégémoniques ci-après : *Initiateur de l'AFDC, Président National Statutaire, Autorité Morale*. Paradoxalement, dans les statuts et règlement intérieur du parti, il est prévu le titre de Président national seulement. A l'UDPS, les décisions prises par le Président intérimaire du parti

---

l'union africaine et Maguy Kiala pour la Société civile. Jean-Lucien Bussa, Pierre Kangudia, Justin Bitakwira, Steve Mbikayi, Thomas Luhaka, Egwake Omer, Basile Olongo, Elikia Mboklo, etc. sont, entre autres, des personnalités politiques et scientifiques qui avaient adhéré et signé cette charte.

<sup>19</sup> « RD : FCC, nouvelle plate-forme politique créée par Joseph Kabila », *Radiookapi.net*, 12 juin 2018.

<sup>20</sup> *Idem*

le sont après consultation et sous l'autorisation de l'autorité morale. Le BUREC a, au cours de son 2<sup>ème</sup> congrès tenu à Bukavu, a modifié son statut pour ajouter « l'autorité morale » comme un organe du parti en plus du Congrès, de la Présidence du parti, du Directoire politique nationale, du Conseil politique national et des organes de base. On peut lire à son article 78 :

« L'autorité morale est une distinction et privilège dévolus au premier président du parti élu par le premier congrès du BUREC. Elle est source d'inspiration et garant de l'unité du parti. Elle assure, par son arbitre, le fonctionnement régulier des organes. Elle peut déclencher une procédure de déchéance du président ou vice-présidents. Il peut, après indice grave de culpabilité, suspendre [...] le président du parti [...] »<sup>21</sup>.

Les premiers présidents des partis politiques sont, dans la plupart de cas, des fondateurs de ces formations politiques. Ce qui signifie que cette disposition sur l'autorité morale a simplement l'ambition de maintenir et de perpétuer l'hégémonie du *Père fondateur*, même lorsqu'il n'est plus aux commandes du parti, encore que cela est rare en RDC. En fait, le fondateur du parti reste la seule personne qui dicte, selon sa volonté, la marche du parti parce que ce dernier est considéré comme son bien privé dont les vrais héritiers sont les membres de sa famille. Il ne doit pas être écarté de la gestion du parti. Il érode même les compétences du Congrès qui est, selon les textes, l'organe suprême. Le congrès est composé de tous les membres du parti. Mais, l'autorité morale à elle seule peut prendre la décision qui, dans une société normale, relève des avis de la majorité. Il se crée, en effet, un rapport de *soumission* propre aux régimes autoritaires et à la culture politique de sujétion. Tous les membres doivent se soumettre à la volonté de l'autorité morale. A voir de près, cette disposition ne laisse pas au congrès ou à tout autre organe statutaire de discuter, contester ou récuser la position de l'autorité. Sa décision juste ou injuste, ne fait l'objet d'aucune discussion, ni d'aucun recours. Elle la prend de manière unilatérale d'ailleurs sans consulter préalablement le congrès qui est supposé être formellement l'organe suprême du parti, ni moins le directoire politique qui est l'organe de concertation entre différents organes. L'autorité morale dans le contexte actuel s'apparente donc à un mentor politique dont on peut se passer et une stratégie de monopolisation de pouvoir de décision de la création du parti jusqu'à la mort de son fondateur « autorité morale » qui traite le parti comme son bien privé, mais aussi la fascination des « Hommes forts » dont la longévité au pouvoir tient à certains leviers stratégiques mesquins. Par effet de *contagion*, cette attitude est reproduite dans la gestion l'Etat. Elle est l'expression de domination d'un individu sur le groupe. L'institutionnalisation des autorités morales dans les structures

---

<sup>21</sup> Statuts révisés du Bloc Uni pour la renaissance et l'Emergence du Congo (BUREC), tels que modifiés par la résolution n°01/RDC-BUREC/2<sup>ème</sup> Congrès/2021 du 9 décembre 2021 portant modification de certains articles du BUREC, Bukavu 9 décembre 2021.

politico-partisanes est symbole du retour de formes d'autoritarisme en RDC, tout comme le sont, depuis un temps, les coups d'Etat militaires, la désubstantialisation constitutionnelle conduisant aux coups d'Etat constitutionnels. Tous ces phénomènes négatifs dans un régime démocratique obstruent la jouissance des libertés politiques et la culture démocratique qui semblait s'enraciner depuis l'avènement du multipartisme à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. Dans un tel climat politique dégradé et dégradant, il est difficile de développer les Etats africains.

### III. DE L'ÉMASCULATION DES STRUCTURES PARTISANES ET ÉTATIQUES AU PROFIT DE L'AUTORITARISME DES AUTORITÉS MORALES

La vie humaine tend toujours aux débordements si l'on ne prend garde en posant des garde-fous. Ces derniers sont des règles qui imposent la limitation de chaque comportement et des libertés individuelles.

Cela est autant pour l'activité politique qui est souvent débordante et a tendance parfois à aller dans tous les sens<sup>22</sup>, et qu'il parait nécessaire de l'encadrer. Ainsi, les lois du pays en la matière et les textes réglementaires des partis sont un ensemble de règles dont l'objectif est d'encadrer l'activité politique, surtout l'activité interne au parti politique afin que les règles de jeu soient respectées par tous. Or, il s'avère très souvent que dans la pratique, l'activité politique arrive toujours à déborder ce cadre légal. Cette situation met souvent en relief la prééminence de la politique sur le droit. Et chaque fois que l'activité politique déborde le cadre constitutionnel qui est souvent statique et normatif, ce dernier (le cadre légal) se met en branle pour rappeler l'activité politique à l'ordre.

Dans une société démocratique, la gestion est toujours plurale, comme nous l'avons vu plus haut dans la société traditionnelle africaine. Les tâches sont partagées entre différents organes chargés de la régulation des comportements débordants. Cela est dans la droite ligne des idées telles que la séparation des pouvoirs développée par John Locke dans son *Second Traité de Gouvernement* et raffinée par Louis de Secondat dit Baron de Montesquieu dans son célèbre ouvrage *L'Esprit des Lois* où il posait le postulat suivant lequel le pouvoir corrompt et le pouvoir autoritaire corrompt toujours et que, pour éviter l'absolutisme et sauvegarder les libertés individuelles, il fallait par la force des choses que le « pouvoir arrête le pouvoir ». Ce sont donc des contre-pouvoirs qui sont créés dans l'ensemble de la société faisant de sorte que le souverain ne

---

<sup>22</sup> J. TSHIBWABWA KUDITSHINI, « Confrontation Mbata-Kabasu Babu De la guerre des disciplines au renouveau épistémologique et à la production d'une encyclopédie des sciences sociales et humaines congolaises », Tribune, 2020.

puisse ni détenir un pouvoir absolu, ni s'éterniser sur le trône. En parcourant les différents textes réglementaires des partis politiques (Statuts et règlements intérieurs), du moins ceux auxquels nous avons eu accès, les organes statutaires qui s'agrègent et assurent le fonctionnement dans tous les partis sont en général :

- Le Congrès ;
- La Présidence du parti ;
- Le Bureau politique ;
- Le Collège des fondateurs ;
- Le Secrétariat général ;
- Les organes de base.

Mais avec l'apparition des « *Hommes forts* » dans les partis politiques, le politique n'accepte pas de se laisser encadrer par l'ordre juridique pour demeurer dans le droit. Ainsi, pour maintenir leur folie de grandeur et leur puissance, ces « hommes forts » dans la plupart de cas, rendent inopérants les organes partisans émanant de l'ordre légal, pour que leur hégémonie puisse continuer son bonhomme de chemin au grand dam de tous ces organes statutaires et de tous les membres du parti. Les autorités morales se comportent en effet, comme des monarques absolus, alors même que les instruments juridiques des partis instaurent un mécanisme de partage des pouvoirs, à travers les organes qu'ils créent, une sorte de partage des responsabilités au sein des partis. Dans ce cas, les organes partisans, fonctionnent sans pouvoir réel à ce moment-là.

L'attitude de recours et/ou retour à l'autoritarisme dans bon nombre de pays africains, en RDC particulièrement, procède des logiques et des dynamiques qui conduisent à la régression démocratique<sup>23</sup>. Dans le cadre de ces logiques et dynamiques, les autorités morales ou Pères Fondateurs veillent souvent à neutraliser les organes statutaires perçus comme une menace d'accaparement du parti dans la logique où ce dernier est considéré comme un bien privé dont il faut éviter toute convoitise. Cela participe au déclin voulu de ces organes remplacés par la seule volonté de l'autorité morale. Ainsi face à l'autorité morale, les organes du parti se trouvent émasculés de toutes les compétences qui leur sont dévolues. Le déclin en influence voulu des organes du parti crée un vide qui permet à l'autorité morale d'éroder la chasse-gardée de ces organes.

Cet accaparement de la totalité du processus de décision par la seule autorité morale exprime la souveraineté absolue par un seul individu et comprend des répercussions négatives qui influent, non seulement sur les performances du

---

<sup>23</sup> V. Magnani et T. Vircoulon, « Vers un autoritarisme en Afrique ? », *Politique Etrangère*, n°2, 2019, p.17.

parti dans l'arène politique où il évolue mais aussi sur la réalité de sa propre existence et, par ricochet, celle de l'Etat (à légitimité douteuse). Ainsi, le parti politique devient une réalité socio-politique imaginaire sans aucun rapport avec la réalité sociale et politique et n'ayant ni socle idéologique ni véritable projet politique. L'autorité morale réussit ainsi à s'arroger l'essentiel du pouvoir au détriment des organes statutaires du parti qui sont sensés limiter toute verticalisation du pouvoir ou toute tendance à la monarchisation au sein du parti. L'autorité morale réussit donc à anesthésier les organes du parti et impose sa seule souveraineté absolue.

Un tel affaiblissement des organes ne garantit pas l'avènement des partis politiques comme structures politiques aptes à assurer leur pérennité (et celle de l'Etat) et qui disposeraient des conditions nécessaires pour promouvoir et édifier une culture politique de nature à encourager l'harmonie et le renforcement des institutions fortes en lieu et place des hommes forts.

Les partis politiques étant des entités politiques dont le but est la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir, ils font partie de l'instance politique laquelle constitue la base de toute organisation sociale et de tout changement social. Cette dernière, comme le note E. Bongeli<sup>24</sup>, « joue un rôle déterminant dans l'orientation générale de toute structure sociale, contrairement au postulat marxiste qui privilégie l'économique. L'instance politique est également tributaire de la donne idéologique (culture politique) qui guide la politique (instance d'actions) ». C'est aussi, paradoxalement, les deux cadres qui présentent les idées les plus extravagantes, dans notre pays, surtout durant ces dernières décennies dites de libéralisation politique, de démocratisation. Cette instance politique est animée dans toute démocratie, par les partis politiques. C'est dans cette logique qu'est produite la gouvernance publique en RDC.

Cette prédation est favorisée par l'absolutisme dans le chef de tout dirigeant du pays. Il n'est pas étonnant, car il procède, par effet de contagion, de la culture de l'autocratie véhiculée par les partis politiques en leur sein.

Ainsi, l'on a constaté en RDC depuis 2006, une souveraineté absolue ou une monarchisation absolue du pouvoir présidentiel dans un régime semi-présidentiel, du reste, théorique, notamment sous les gouvernements Gizenga, Muzito et dans la mesure du possible sous le gouvernement Matata, Tshibala, Ilunkamba et même maintenant avec Sama Lukonde. Pourtant, en pratique, c'est le régime présidentiel qui était et est en marche, et non le régime semi-présidentiel prévu par la Constitution.

---

<sup>24</sup> Lire à ce sujet : E. Bongeli Yeikelo Ya Ato, *Sociologie et sociologues africains. Pour une recherche sociale citoyenne au Congo-Kinshasa*, L'Harmattan, Paris, 2001 ; E. Bongeli Yeikelo Ya Ato, *Sociologie politique. Perspectives africaines*, Kinshasa, Ed. L'Harmattan-RDC, 2021.

Cette culture autocratique a consacré l'échec de l'appareil d'Etat comme seul moyen de réaliser l'intérêt général et à imposer son autorité. Elle détermine aussi son incapacité de fournir les services de base, outre son impuissance à préserver la légalité. Cette culture produit ainsi le *mauvais Pouvoir*, se matérialisant en un pouvoir tyrannique, prédateur, patrimonial, c'est la politique du ventre du haut en bas de l'appareil<sup>25</sup>; le bon Pouvoir étant démocratique, respectueux des droits et libertés, dévoué au bien public et à l'intérêt général.

#### IV. RHÉTORIQUE D'AUTORITÉ MORALE COMME UN RENOUVELLEMENT D'AUTORITARISME MASQUÉ DANS UNE DÉMOCRATIE DÉCLARATIVE ET FORMELLE

La rhétorique d'autorité morale est très révélatrice d'une pratique d'autoritarisme. Elle exprime un culte de personnalité propre aux régimes autocratiques et prohibé dans tout régime démocratique digne de ce nom.

Cette nouvelle rhétorique en RDC est accompagnée par des logiques clientélistes se déployant dans l'arène politique qui sont de nature à crédibiliser une nouvelle aventure autoritariste.

En effet, les systèmes politiques installés au lendemain de la troisième vague de démocratisation en Afrique subsaharienne consacrèrent une ouverture et une libéralisation politique, démocratique et économique, dont l'origine remonte à la fin de la guerre froide et à l'écroulement du régime soviétique. Le multipartisme s'est installé à l'issue de scrutins ouverts, libres et transparents. Malgré une routinisation électorale au cours des trente dernières années, les nouvelles démocraties ayant vu le jour ont connu un bilan contrasté. La démocratisation est ainsi confisquée par les élites qui procédèrent au renouvellement de l'autoritarisme non seulement par « la manipulation du jeu électoral à travers des partis politiques hégémoniques »<sup>26</sup>, mais aussi par l'instauration d'un « système politique fondé sur la rétribution des soutiens mercenaires dans un contexte où l'Etat joue un rôle dans la distribution des ressources économiques avec un ancrage fort dans la culture de prédation »<sup>27</sup>. Le monde paraissait pourtant guéri des tentations despotiques depuis la fin de la guerre froide et l'effondrement de l'empire soviétique. Néanmoins, dans

<sup>25</sup> Mwayila TSHIYEMBE, « Théorie de l'Etat multiethnique ou République de plusieurs peuples. Essai sur la refondation du politique en Afrique noire au cours du 21e siècle », in *Droit et pouvoir*, n°1, 2021, pp.73-85.

<sup>26</sup> Juvence Ramasy, « Autoritarisme renouvelé et retour des coups en Afrique, l'illustration malgache », in *Coups d'Etat en Afrique : le retour de l'uniforme en politique*, Bulletin Franco Paix, Vol. 7, N° 1-2 Janvier - Février 2022, pp. 8-10 (8).

<sup>27</sup> Ibrahima Thioub, « Révolutionner notre rapport au pouvoir », *Revue Projet*, n° 351, vol. II, 2016, pp.40-46.



plusieurs coins de la planète, se sont imposés des dictatures ou des régimes illibéraux qui restreignent les libertés individuelles, attaquent l'Etat de droit et réhabilitent des pratiques autoritaristes incompatibles au régime démocratique.

En RDC, le succès rencontré par la rhétorique d'autorité morale n'est sans doute pas étrange à cette remise en cause de la démocratie à l'occidentale. Cette rhétorique doit se concevoir comme une dérive autocrate. Cette nouvelle rhétorique en RDC est une des recettes utilisées par de véritables dictateurs ou de dirigeants populistes. Les autorités morales parviennent à se faire et séduire des clients mercenaires avec des discours de rejet de l'autre. La culture de prédation étant la règle de gestion de l'Etat, le culte de personnalité accompagne la conception bien curieuse du bien public. Ce bien public est alors conçu comme un butin pour l'accaparement duquel différents camps s'affrontent en faisant prévaloir un individu appelé autorité morale pour espérer être pris en compte dans les clés de répartition du butin. Ainsi, ces mercenaires qui l'acclament, chantent à sa gloire, violentent l'arène politique sont recrutés sur base clientélistes. Ibrahima Thioub n'a part tord lorsqu'il écrit : « Cette vision du pouvoir est en fait l'expression d'un fond culturel très profond que partagent à la fois certaines élites et de nombreux citoyens. Les premières en font un usage pervers et pernicieux, les seconds en subissent les conséquences néfastes et s'en accommodent comme ils peuvent. C'est ainsi que chaque fois qu'on nomme quelqu'un à une fonction, il a tendance à la transformer en pouvoir et en conséquence à chercher à la convertir en moyen de prédation »<sup>28</sup>. Pour espérer bénéficier des rentes économiques issues de la conception prédatrice du pouvoir, les individus sont obligés de se soumettre à un patron qui peut prendre la figure d'un patriarche, d'un chef religieux, d'un leader politique, qu'on nomme, dans le cas de la RDC, *autorité morale*.

La rhétorique d'autorité morale ne fait que changer la forme du clientélisme et l'installer dans une société où le pouvoir n'est plus régi par des règles de droit coutumier ou moderne. Ou si elles existent, c'est pour un usage cosmétique, pour valider un système essentiellement basé sur des pratiques autocratiques et la violence et, en conséquence, rendent inefficaces les structures qui doivent vivifier la démocratie. Ce système est comparable à la *mafia*, la *triade*, au *yakuza*, aux *cartels*<sup>29</sup> en ce qu'il force les citoyens à s'inscrire dans ces logiques clientélistes pour bénéficier de la protection ou des *subsidés* qui assurent la survie.

Cette rhétorique impulse ainsi l'installation de nouveaux autocrates et le maintien des anciennes logiques de commandement, combiné à un

---

<sup>28</sup> *Idem*.

<sup>29</sup> *Idem*.

autoritarisme renouvelé et à un accaparement des ressources étatiques. Toutes ces pratiques ne peuvent que mettre à mal les principes et valeurs démocratiques tout comme l'adhésion à l'idée de démocratie, et ce, bien qu'un attachement à la démocratie, et notamment aux élections perçues comme un moyen de dévolution de pouvoir, soit perceptible au sein des sociétés subsahariennes. Elles consacrent la confiscation de la démocratisation par les élites-mercenaires et contribue à une défaillance des structures démocratiques dans les organisations partisans tout comme dans les institutions étatiques parce qu'elles sont transposables. Elles font alors entrer le pays dans une phase de déconsolidation avec l'arrêt du processus de démocratisation. Par ailleurs, la résurgence des coups, où les hommes en armes constituent la seule alternative, s'explique entre autres par le renouvellement de l'autoritarisme et par la permanence des pratiques politiques en dépit d'un relatif renouvellement de l'élite politique.

Cette logique clientéliste s'avère une porte ouverte à la transhumance politique, car elle rend impossible d'asseoir l'adhésion politique sur une base idéologique ou d'un programme de société puisque le mode de mobilisation étant clientéliste, on recrute des mercenaires dont la seule préoccupation est d'accéder au pouvoir et par ricochet au butin. À partir de ce moment, à chaque fois que quelqu'un perd le pouvoir, ses clients sont obligés de renégocier avec le vainqueur du moment l'entrée dans de nouveaux réseaux, à travers la transhumance. La recense de négociation reste alors le culte par des évocations comme autorité morale sans être dans le fond cette autorité morale. Dès lors, nous créons une société où les opérateurs politiques se conçoivent comme des clients des « Hommes » forts du moment et sont ainsi réduits en bétail politique par ces derniers, lequel bétail est toujours accroché aux prairies verdoyantes.

Face aux succès remportés par ces pratiques propres aux régimes autocratiques, le modèle démocratique fait pâle figure. La résurgence de ces pratiques crédite les alertes des chercheurs contre la fatigue de la démocratie et l'annonce d'un véritable triomphe des autocrates qui bafouent les libertés publiques et le droit international.

## **V. LA RHÉTORIQUE D'AUTORITÉ MORALE COMME ÉVOCATRICE D'UNE CULTURE POLITIQUE DE SUJÉTION EN RDC**

La culture politique est comprise comme un réservoir de représentations de valeur et de concepts de signification en vigueur, les certitudes et les convictions, les attitudes et orientations généralement partagées à l'égard du pouvoir politique comme phénomène d'autorité et à l'égard des individus ou opérateurs politiques qui en sont détenteurs. C'est donc l'ensemble des systèmes de perception, d'interprétation et d'appréciation du monde vécu, désigné comme le « savoir nomologique ».

Philippe Braud définit la culture politique comme : « ensemble de connaissances et de croyances permettant aux individus de donner sens à l'expérience routinière de leurs rapports aux gouvernants et aux groupes qui leur servent de références identitaires »<sup>30</sup>. Ainsi admise, la culture politique correspond aux opinions, aux attitudes et aux valeurs que les individus d'une société donnée ont à l'égard du politique.

La typologie des cultures politiques présentée par Gabriel Almond et Sydney Verba distingue une culture paroissiale, une culture de la sujétion et une culture de la participation. La culture paroissiale est centrée sur les intérêts locaux comme le village, la paroisse dans les pays développés, le clan, la tribu dans certains pays en développement. Elle traduit une expérience locale du pouvoir politique. La culture de sujétion quant à elle se développe dans les pays autoritaires qui imposent une soumission des individus par la terreur policière. La culture de la participation qui se développe dans les pays démocratiques repose sur l'idée d'une participation possible et souhaitable des citoyens au pouvoir politique. Les citoyens sont supposés compétents et actifs, ils disposent d'une large culture politique c'est-à-dire d'un ensemble de connaissances et de croyances permettant aux individus de se situer dans l'espace politique et de guider leurs comportements.

Si l'on doit faire foi à cette typologie, nous sommes en droit de faire constater que la rhétorique d'autorité morale fait rebondir ou resurgir la culture politique de sujétion de mise sous le régime monolithique de la deuxième république, car elle suppose la passivité, la déférence, voire une soumission totale des clients-mercenaires à l'égard d'un individu qui centralise à lui seul le pouvoir politique. Telle réalité handicape le bon fonctionnement de la démocratie qui exige que les citoyens soient actifs, compétents et critiques à l'égard des détenteurs du pouvoir pour la création d'une émulation importante dans la compétition politique.

La rhétorique d'autorité morale renvoie donc les citoyens à se considérer comme des sujets à l'égard du dirigeant, au lieu d'être réellement le détenteur originel ou le souverain primaire du pouvoir comme l'aurait voulu toute démocratie. Elle reflète ainsi, la pratique d'un régime autoritaire que la culture de sujétion conditionne. Elle comporte une socialisation autoritariste qui intériorise dans les citoyens des représentations, des valeurs et des normes qui structurent les rapports entre les citoyens et les détenteurs mandatés du pouvoir politique. Ces représentations, valeurs et normes expriment la construction d'un rapport spécifique propre à un régime autoritaire qui veut que les citoyens soient soumis de manière aveugle et totale à l'autorité d'un individu,

---

<sup>30</sup> P. Braud, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2008.

détenteur du pouvoir. Il advient donc que, « les membres du système politique n'ont presque pas conscience de leurs droits c'est-à-dire des devoirs du système à leur égard ». La sujétion alors est considérée essentiellement comme « une culture politique du donner »<sup>31</sup>. Les autorités morales renvoient ainsi à l'ensemble de croyances et pratiques qui confèrent à un individu, une famille ou un clan l'autorité nécessaire à commander un groupe d'individus plus ou moins homogène et obtenir d'eux l'obéissance. Elle ressemble à un pouvoir traditionnel que Max Weber qualifie de domination traditionnelle dans la mesure où « sa légitimité s'appuie, et qu'elle est ainsi admise, sur le caractère sacré de dispositions transmises par ses et des pouvoirs du chef. Le détenteur du pouvoir (ou divers détenteurs du pouvoir) est déterminé en vertu d'une règle transmise. On lui obéit en vertu de la dignité personnelle qui lui est conférée par la tradition »<sup>32</sup>. Cette réalité conduit à considérer qu'en RDC, le régime démocratique théorique coexiste avec des pratiques dynastiques « d'hommes forts » ou entre démocratie idéal-typique et autoritarisme qui conditionne ainsi une culture politique de sujétion. Il s'agit alors d'un « régime hybride »<sup>33</sup> ou de « démocratie ». Ce régime combine constitution démocratique et comportements autoritaires. Il induit une culture politique de sujétion où le degré politique se caractérisant par un fort déséquilibre des rapports de force politiques.

Cette pratique, la culture politique et les modes de participation du citoyen à l'élection paraissent encore souvent embryonnaires et éloignés de l'idéal démocratique. Les appartenances ethniques, religieuses, régionales semblent parfois déterminer le vote dans certains États.

---

<sup>31</sup> Mulumbati Ngasha, *Sociologie politique*, Ed. Africa, Lubumbashi, 1988, p.41.

<sup>32</sup> M. Weber, *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Gallimard/NRF, 1991.

<sup>33</sup> P. Quantin, « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », *Pouvoirs*, n° 129, 2009, pp 65-76.

## CONCLUSION

Aux termes de ce papier, notons que les logiques de régression démocratique se sont multipliées et diversifiées en Afrique subsaharienne. Au nombre de ces logiques, cette étude s'est penchée particulièrement sur la rhétorique « autorité morale » développée en RDC. Cette rhétorique, au regard du fait qu'elle évocatrice d'une culture politique de sujétion propre aux régimes dynastiques, est susceptible de consacrer le retour de l'autoritarisme et le déclin des expériences démocratiques. Cette réflexion a établi sur base d'une analyse des faits que, cette nouvelle rhétorique est de nature à ne guerre faire progresser le processus démocratique.

L'intellectuel congolais doit comprendre que l'obsession électorale conduit souvent à faire des élections, un arbre qui cache la forêt. Cela veut dire que l'organisation d'élections régulières par des pouvoirs qui entretiennent un système politique déséquilibré en leur faveur ne suffit pas pour se convaincre d'une bonne santé de la démocratie. Même une alternance par les urnes à la tête de l'Etat n'est pas nécessairement gage de démocratie. Tant que certaines élites continueront à multiplier, diversifier, changer ou pérenniser de formes d'autoritarisme, la tendance de fond restera celle d'un retour à l'autoritarisme qui peut prendre diverses formes, telles que les coups d'Etat constitutionnels, la régression des libertés politiques ou encore dans le cas d'espèce, des rhétoriques évocatrices d'une culture politique de sujétion. Cela fait que les dirigeants tournent le dos aux populations, leur enlèvent le pain de la bouche, et leur soumettent à un environnement politique où les citoyens n'exigent plus de l'État la mise en place d'un environnement favorable à l'exercice de ses fonctions nourricière et sécuritaire lesquelles doivent être des éléments importants de sa légitimité. En conséquence, n'importe quelle force extérieure pourra intervenir et détruire n'importe quel État en Afrique et le peuple croisera les bras et parfois, dans certaines circonstances, applaudira l'intervention étrangère, suite à cette exclusion de la participation politique que conditionne la culture politique de sujétion et l'autoritarisme.

Les africains doivent éviter de reproduire un quelconque modèle hérité du passé mais s'inscrire dans le temps du monde qui est le nôtre en prenant en compte de manière critique les expériences historiques de nos sociétés. La lutte contre les pratiques autoritaires, tout comme la culture de prédation qui crée le clientélisme, passe par les luttes populaires informées par une critique intellectuelle capable de mobiliser les citoyens. Le désenchantement démocratique qui gagne du terrain dans ce continent doit interpeller et pousser les populations à la prise de conscience collective que le régime autoritaire ne garantit nullement un changement de gouvernance et que la démocratie n'a pas de raccourci. La barrière principale au retour à l'autoritarisme demeure la prise de conscience internationale pour créditer la nécessité de défendre le modèle démocratique.

## RÉFÉRENCES

1. Badie, B., *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.
2. Bayart, J.-F., « La problématique de la démocratie en Afrique noire. La Baule, et puis après ? », CNRS-CERI, 1990.
3. Bayart, J.-F., *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.
4. Bourmaud, D., « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 13, 2006, pp.625-641.
5. Braud, P. *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2008.
6. Chavagneux, C., « La montée en puissance des acteurs non étatiques », *Cahiers du GEMDEV*, n° 29, Développement durable : quelles dynamiques ?, 2002, pp. 233-256.
7. Gazibo Mamoudou, « instabilité en Afrique et ses déterminants », in *Introduction à la politique africaine*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2010, pp. 117-137.
8. Hibou, B. (éd.), *La Privatisation des États*, Paris, Karthala, 1999.
9. Hibou, B., « La "décharge", nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, n° 73, mars 1999, pp. 6-15.
10. Ibrahima Thioub, « Révolutionner notre rapport au pouvoir », *Revue Projet*, n° 351, vol.II, 2016, pp.40-46. Magnani, V. & Vircoulon, T. « Vers un retour de l'autoritarisme en Afrique ? », *Politique étrangère*, 2, 2019, pp.11-23.
11. Kabuya Lumuna Sando C., *Histoire du Congo. Les quatre premiers présidents*, Kinshasa, Ed. SECCO/CEDI, 2002.
12. Médard J.-F., « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *Politique Africaine*, 1991, 43, p. 92-104.
13. Mulumbati Ngasha, *Sociologie politique*, Ed. Africa, Lubumbashi, 1988.
14. Mwayila TSHIYEMBE, « Théorie de l'Etat multiethnique ou République de plusieurs peuples. Essai sur la refondation du politique en Afrique noire au cours du 21e siècle », in *Droit et pouvoir*, n°1, 2021, pp.73-85.
15. Nic Cheeseman, *Democracy in Africa : successes, failures and the struggle for political reform*, Cambridge University Press, 2015.
16. Quantin, P., « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », *Pouvoirs*, n° 129, 2009, pp 65-76.
17. Ramasy, J., « Autoritarisme renouvelé et retour des coups en Afrique, l'illustration malgache », in *Coups d'État en Afrique : le retour de l'uniforme en politique*, Bulletin Franco Paix, Vol. 7, N° 1-2 Janvier - Février 2022, pp. 8-10.
18. Règlement Intérieur du BUREC, Bukavu, Décembre 2021.
19. Statuts de l'AFDC, Kinshasa, 2020.

20. Statuts révisés du Bloc Uni pour la renaissance et l'Émergence du Congo (BUREC), tels que modifiés par la résolution n°01/RDC-BUREC/2<sup>ème</sup> Congrès/2021 du 9 décembre 2021 portant modification de certains articles du BUREC, Bukavu 9 décembre 2021.
21. Tsambu, L., "La scène musicale populaire kinoise à l'épreuve du genre et de l'androcentrisme", in *Afrique et développement*, Volume XLV, No. 4, 2020, pp. 107-131.
22. Tshibwabwa Kuditshini, J., « Confrontation Mbata-Kabasu Babu de la guerre des disciplines au renouveau épistémologique et à la production d'une encyclopédie des sciences sociales et humaines congolaises », *Tribune*, 2020.
23. Weber, M., *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Gallimard/NRF, 1991.